

Négociations d'un accord de méthode ... dans le cadre du pacte social accompagnant la modernisation de l'E P

Trois réunions ont déjà eu lieu sur ce sujet.

Pour essayer d'y voir plus clair il s'agissait pour la Direction de faire signer un accord aux organisations syndicales sur la méthode de négociation du futur accord cadre...comprenez qui pourra !!

En tout état de cause la Direction avait proposé de travailler sur 4 thèmes afin de les approfondir :

- ➔ Conditions de travail
- ➔ Parcours professionnels et mobilité
- ➔ Politique de l'emploi
- ➔ Politique de rémunération et de promotion

avec pour objectif d'un accord pacte social CDC (ex accord cadre ?) au 1^{er} trimestre 2015.

Le but de la Direction cependant n'était pas seulement d'approfondir certains thèmes mais aussi de distinguer 4 accords avec 4 signatures différentes, rappelons que l'accord cadre est un accord qui se veut global

Toutes les organisations syndicales se sont mises d'accord pour prévenir la Direction qu'aucune d'entre elles ne se prêterait à ce jeu de dupe, étant entendu qu'il s'agit de diviser pour mieux régner, mais surtout de détruire la philosophie de cet accord en le morcelant.

Pour la CFTC il s'agit de prendre comme base de travail l'accord cadre 2012-2014 actuel est de l'améliorer avec l'apport de nouvelles pistes. Il ne peut à aucun moment s'agir de remettre en question les mesures phares emplois, MATT, IDR etc...mais bien de les réaffirmer en préambule.

Lors des deux premières réunions, les organisations syndicales ont répété sans fin leur attachement à l'Accord Cadre à Mme Gotty.

C'est lors de la troisième réunion que Mme Cornec a fait son apparition et que la Direction a enfin accepté de revenir à la négociation d'un ACCORD CADRE.

Cependant l'Accord avait été vidé d'une grande partie de sa substance puisque pour la Direction nous n'avions plus qu'à négocier des points qui ne figurent pas dans d'autres accords...nous ne pourrions pas aborder le point MATT (accord Intergénérationnel), ni des politiques de l'emploi (accord GPEC) par exemple.

Face à ce constat, l'ensemble des organisations syndicales a demandé que soit remis pour la prochaine réunion une rédaction d'un accord préalable avec la prise en compte au minima sur ces 4 points importants : l'emploi, l'avancement/promotion, la MATT, l'IDR et bien entendu la signature d'un Accord Cadre...

GIPA 2014

Un arrêté du 3 mars a fixé les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) au titre de l'année 2014.

Le GIPA, rappelons-le, est un complément financier différentiel dont le montant à vocation à couvrir l'écart entre l'évolution du traitement indiciaire brut d'un agent et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac).

Pour la période de référence fixée du 31/12/2009 au 31/12/2013, le taux d'inflation à prendre en compte est de + 6,3 %, la valeur annuelle moyenne annuelle du point en 2009 était de 55,0260€ quant à celle de 2013 est de 56,5635 €

COSOG : Conseil d'administration du 25 mars 2014

Pré acheminement pour les voyages de groupe

- Lors de vos pré acheminements en voiture, le remboursement des frais réels se calcule dans la limite d'un plafond équivalent 80 % du billet 2ème classe SNCF multiplié dorénavant par le nombre d'ouvrants droits et d'ayant droit dans le véhicule.
- La majorité du conseil d'administration, contre l'avis de la CFTC, s'est déclarée favorable à la suppression de la prise en charge des frais de parking aéroport. Vous pouvez continuer à utiliser un véhicule mais la totalité des frais de parking seront désormais entièrement à votre charge...

Orientation des jeunes

Un nouveau prestataire national « RECTO –VERSOI » pourra désormais être sollicité dans le cadre de l'orientation des jeunes.

Comptabilité

La CFTC tient à féliciter le service de la comptabilité du COSOG qui s'est enfin entouré d'une équipe compétente pour mener à bien et remettre à plat toute la comptabilité du COSOG... d'où la qualité des documents désormais fournis en séance.

Intéressement

La dernière réunion sur ce sujet vient d'avoir lieu. A ce jour, la direction n'entend pas réévaluer le montant de l'intéressement.